COMMUNE DE BOURNEZEAU : Le mot des élus actualisé au 30 octobre 2026

*Pour vous assurer de recevoir tous les emails envoyés par le service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr), nous vous invitons à ajouter l'adresse email no-reply@newsletter.neopse.com dans vos expéditeurs approuvés.*

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Réunion de quartier au lotissement du Bois Courtaud

La commune vous invite à une réunion de quartier, ouverte aux habitants du Bois Courtaud , le 🗓️ **samedi 14 novembre 2026, à partir de 9 h,** sur l'espace enherbé situé au lotissement, avenue du Bois Courtaud.
Ce rendez-vous sera l'occasion d'aborder des sujets concrets du quotidien, notamment l'entretien des haies communales et des espaces publics, mais aussi de recueillir vos remarques, vos questions et vos propositions.
Nous terminerons ce moment de partage autour d'un verre de l'amitié.
**Cette réunion s'inscrit dans la continuité des rendez-vous citoyens engagés par l'équipe municipale,** qui permettent d'aller à la rencontre des habitants et des acteurs de la commune, d'écouter leurs attentes et de partager leurs idées. Après les échanges sur le marché et avec les acteurs économiques, une rencontre avec le monde agricole est également prévue le 7 novembre.
D'autres rendez-vous de quartier et de village viendront ponctuer cette démarche, pour faire vivre le dialogue et favoriser les échanges au plus près des habitants.
**Habitants du Bois Courtaud, nous vous attendons nombreux pour ce moment de proximité !**

### Sècheresse et phénomène de retrait-gonflement des argiles

Dans notre newsletter du 18 septembre dernier, nous vous informions de la possibilité de déposer **un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en cas d'apparition de fissures sur votre habituation** (information détaillée dans les actualités du site). A la suite de cette communication, nous avons reçu plusieurs mails. Nous rappelons toutefois que la prise en compte des dossiers nécessite obligatoirement un courrier signé, en plus des photographies.
La mairie rassemble ces éléments afin de constituer un dossier qui sera transmis auprès des services de l'État (demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle).
**Sans courrier écrit explicatif, le dossier est incomplet.**
📋 Les pièces impérativement requises :
✔️ Un courrier signé (adressé à Monsieur le Maire) précisant :

. La date d'apparition ou d'aggravation des fissures,
. Une description synthétique des dommages constatés.
✔️ Des photographies.
Important ❗ : Les dossiers transmis par simple e-mail avec des photos sans courrier explicatif ne pourront pas être intégrés à la demande communale.
Merci d'apporter votre courrier en mairie ou de l'envoyer par e-mail en pièce jointe.
🗓️ Date limite de dépôt le **30 décembre 2026**.

## Fermeture de la rue du Centre la matinée du 12 novembre

En raison d'un déménagement nécessitant le stationnement d'un véhicule de grande largeur, incompatible avec le maintien de la circulation en toute sécurité, la rue du Centre **sera fermée à la circulation dans les deux sens le 12 novembre, de 8 h à 13 h.** Une déviation sera mise en place.
La circulation des piétons sera quant à elle maintenue pendant toute la durée de l'intervention.
Nous vous remercions de votre compréhension.

## « Ma sécurité », l'application mobile 📲 pour faciliter les échanges avec la gendarmerie et la police

Développée par le Ministère de l'Intérieur, l'application gratuite "Ma Sécurité" permet d'accéder à de nombreuses informations et services utiles : conseils de prévention, actualités locales et nationales, numéros d'urgence, aide aux victimes ou encore un service de tchat 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier.
**Disponible sur smartphone, elle facilite vos démarches et vous permet d'obtenir rapidement des réponses adaptées à vos besoins.**
Informations complémentaires : https://www.info.gouv.fr/actualite/le-ministere-de-linterieur-poursuit-sa-modernisation-avec-le-lancement-de-lapplication-ma-securite-et-de-nouveaux-outils-numeriques

## La Micro-Folie arrive bientôt à Bournezeau

**Découvrez les plus grandes œuvres d'art de l'histoire de l'humanité près de chez vous !**
La Micro-Folie du Pays de Chantonnay fait étape **à Bournezeau du 18 novembre au 5 décembre**. Ce musée numérique itinérant, à la fois interactif et ludique, donne accès à des milliers d'œuvres issues des plus grands musées et institutions culturelles français et internationaux.
Projetées sur grand écran et enrichies de contenus accessibles sur tablette, les collections offrent une expérience immersive et accessible à tous.
✅ Accès gratuit
Le programme des animations et des temps de découverte sera prochainement communiqué.
👉 Plus d'informations sur le site du Pays de Chantonnay : www.paysdechantonnay.fr/micro-folie/Micro-Folie du Pays de Chantonnay
Venez découvrir l'art autrement et profitez d'une offre culturelle originale au cœur de votre commune !

---

# INFORMATIONS ASSOCIATIVES / LOISIRS

---

## Les Amis de la bibliothèque : animations "jeux de société"

L'hiver approche, les Amis de la Bibliothèque vous invitent à nouveau à des veillées « Jeux de société» 🎲 le premier mardi du mois. La première séance aura lieu le **mardi 3 novembre**, à partir de 20h, à la bibliothèque. Chacun peut apporter un jeu qu'il a envie de faire connaître, mais il y en aura aussi à disposition, pour découvrir des nouveautés ou se replonger dans des jeux plus anciens.

Et petite innovation, il sera proposé également des après-midis « jeux de société », le dimanche à 15h, pour jouer en famille à partir de 2 ans ; réservez d'ores et déjà votre dimanche 22 novembre.
Gratuit et ouvert à tous

## Rythme Jazz Dance : reprise des cours et vente de sapin

L'association Rythme Jazz Dance Bournezeau vous partage deux actualités :
🕺 **Les cours de Zumba ont repris !**
Ils se déroulent tous les mardis de 19h à 20h30 à la salle des Halles. Au programme : 1h de Zumba suivie de 30 minutes de renforcement musculaire.
Vous souhaitez découvrir l'activité ? N'hésitez pas à venir faire un essai !
📧 Renseignements : rjdbournezeau@gmail.com
🎄 **Vente de sapins de Noël**
L'association organise également une vente de sapins. Les commandes sont ouvertes **jusqu'au 9 novembre** via HelloAsso :
👉 https://www.helloasso.com/associations/rythme-jazz-dance-bournezeau/boutiques/vente-de-sapins-1

## Amicale Laïque : fête de Noël et vente de tartiflette

L'association de l'Amicale Laïque de Bournezeau organise, dans le cadre de la Fête de Noël, une vente de tartiflette au profit des activités pédagogiques des enfants de l'école La Courte Echelle.
🧀 Prix : 5€ la part, sur place ou à emporter (c'est encore meilleur réchauffé, n'hésitez pas !)
Récupération tartiflettes chaudes, dès la fin du spectacle des enfants, le vendredi 27 novembre à la Salle du Mitan (vers 20h).
**Commande avant le 19 novembre** sur le site "Hello Asso" (bien aller en bas de la liste de produits) en cliquant ici
📞 Renseignements au 06.69.02.82.86

---

**POUR RAPPEL**

---

## Vendée Eau vous alerte 🚨 : la Vendée en situation critique face à la sécheresse

Malgré l'arrivée de l'automne, la sécheresse perdure. Le niveau des retenues continue de diminuer en raison de l'absence de précipitations significatives. Les consommations d'eau restent élevées pour la période. Les réserves actuelles permettraient d'assurer l'alimentation en eau potable courant décembre, sous réserve de l'évolution des consommations et des précipitations.
La mobilisation de tous est indispensable ! À la maison, au travail : chaque effort compte.
**Dès aujourd'hui, réduisons nos consommations** 💧 . Reportons les usages non indispensables.
A savoir : Vendée Eau opère des transferts d'eau en fonction de sa disponibilité géographique et des besoins des territoires. Cette gestion peut entraîner, sur certains secteurs et notamment aux heures de fortes consommations, des baisses de pression ponctuelles au robinet.
**La Vendée est placée en alerte renforcée depuis le 10 juillet et des restrictions sur les usages de l'eau potable sont en vigueur.**
Consultez-les sur Sécheresse : où en est-on en Vendée ? - Vendée Eau (85)
**Chaque litre économisé aujourd'hui contribue à préserver les réserves disponibles pour demain.**

## Opération "Ramène ta boîte"

Dans le cadre de l'opération départementale **« Ramène ta boîte »**, portée par TRIVALIS **du 31 octobre au 28 novembre**, plusieurs boulangeries du territoire de SYCLÉA se mobilisent **pour encourager l'utilisation de contenants réemployables** lors des achats de pain, viennoiseries et pâtisseries.
Cette action vise à sensibiliser les habitants à la réduction des emballages à usage unique. À cette occasion, un animateur interviendra directement dans les boulangeries participantes afin d'échanger avec les clients sur l'intérêt d'apporter leurs propres contenants.
**A Bournezeau**, la boulangerie "Pains et Gourmandises" 🥖🥐 participe à cette opération.
Une animation est prévue le 7 novembre.

## Recensement citoyen

**Si vous avez atteint l'âge de 16 ans et ne vous êtes pas encore fait recenser, profitez de la période des vacances scolaires pour le faire en mairie.**
Pour rappel, le recensement citoyen est obligatoire 📝 pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Si vous ne faîtes pas ces démarches, vous ne pourrez notamment pas vous inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...) avant 25 ans.
Après avoir fait votre recensement citoyen :
. Vous obtenez une attestation de recensement.
. Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC, ou en avoir été exempté, est indispensable pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France.
. Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18ème anniversaire et pourrez alors voter.
**► Pour vous faire recenser présentez-vous à l'accueil de la mairie avec une pièce d'identité , le livret de famille et un justificatif de domicile (au nom des parents).**

## Lotissement du Haut Bois : lots disponibles à la vente

**Trois nouveaux lots sont proposés à la vente sur le lotissement du Haut Bois.**

Ces terrains sont destinés soit à la construction d'une résidence principale occupée par l'acquéreur, soit à la réalisation d'un logement destiné à la location en tant que résidence principale.
👀 Vous retrouverez l'ensemble des informations concernant ce lotissement (règlement, surfaces des lots, tarifs, etc.) sur le site internet de la commune.
Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme :
📞 02 51 40 71 29 virginie.enfrin@bournezeau.fr

---

## Agenda




31/10/2026
### Vide ta chambre
organisé par l'association Familles Rurales Bournezeau



03/11/2026

## Le temps d'un jeu

Le Réseau des bibliothèques vous propose quelques pauses ludiques pour vous détendre, faire cogiter vos méninges ou partager des fous rires.



11/11/2026

## Cérémonies commémoratives marquant le 108ème anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918

organisée par UNC Soldats de France de Bournezeau - ACPG-CATM de St Vincent Puymaufrais et la Commune




21/11/2026

## Soirée "Automne en fête"

organisée par l'association OGEC de l'école Saint André



22/11/2026

## Cyclo-cross

organisé par les Vélocipèdes de Bournezeau et le Vélo Club de Chantonnay




18/11/2026 au 05/12/2026

## La Micro-Folie fait étape à Bournezeau

Découvrez les plus grandes œuvres d'art de l'histoire de l'humanité près de chez vous !

---

## Rendez-vous avec Monsieur le Maire

---

Si vous souhaitez rencontrer Monsieur Le Maire, nous vous invitons à **contacter l'accueil de la mairie pour une prise de rendez-vous**. Soit par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail à mairie@bournezeau.fr
Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations, ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.

---

*Si vous ne recevez pas correctement cet envoi, nous vous invitons à consulter la newsletter à partir notre site internet : https://bournezeau.fr/fr/rb/632257/publications-communales-1*

**Mairie de Bournezeau**
**2 place de la Mairie**
**85480 Bournezeau**

☎ : 02 51 40 71 29 ✉ mairie@bournezeau.fr

*Horaires d'ouverture habituels de la mairie :*

- *Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30*
- *Mardi : de 9h à 12h (fermeture l'après-midi)*
- *Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30*
- *Jeudi : de 9h à 12h (fermeture l'après-midi)*
- *Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30*

💻 *Site internet : **http://bournezeau.fr***

*Vous êtes destinataire de cet email car vous êtes abonné(e) au service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr). Si vous souhaitez vous désabonner de ce service, nous vous invitons à cliquer sur ce lien.*